

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN

Propriétaire et rédacteur-en-chef



## AVIS OFFICIELS

Département de l'Instruction Publique



*Erection de nouvelles municipalités scolaires*

L  
17  
F814  
E58  
22  
1900-01

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par un ordre en conseil, en date du 17 mars dernier (1900), de détacher de la municipalité de Saint-David, comté d'Yamaska, l'arrondissement No 1, comprenant les rangs Jonathan, Sainte-Sarah, Sainte-Rosalie, depuis son extrémité nord-est jusqu'au No 694, inclusivement; Sainte-Cécile depuis et y compris le No 810 au No 822, inclusivement; le rang Saint-Patrick depuis son extrémité nord jusqu'à et y compris le No 833, le domaine et la partie de la dite paroisse formant le village non incorporé; d'après les plans et livres de renvoi officiels de la dite paroisse; et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village de Saint-David", dans le dit comté d'Yamaska.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 18 mai courant, (1900), de détacher de la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf, la nouvelle paroisse de Saint-Léonard, et l'ériger sous ce titre, en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées, par la proclamation du 22 juillet dernier (1899).

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 28 juin dernier, 1900, d'ériger en municipalité scolaire distincte, pour les protestants seulement, sous le nom de "municipalité scolaire protestante de Shawbridge", dans le comté de Terrebonne, les dissidences de Saint-Jérôme, Saint-Sauveur, et de Saint-Hippolyte, dans le dit comté de Terrebonne.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 28 juin dernier, 1900, de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Hyacinthe le Confesseur, comté de Saint-Hyacinthe, le "Village Saint-Joseph" avec

les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 26 septembre 1897, plus les lots suivant du cadastre de la dite paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur, savoir: Nos 192, 193, 194, 195, 196, 199, 198, 199, et 200, ainsi que les lots Nos 319, 320, 321, 322, 323 et 324, du dit cadastre de Saint-Hyacinthe le Confesseur, et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Village Saint-Joseph."

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 23 juin, 1900, d'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village de Notre-Dame de Pierreville", dans le comté d'Yamaska, le territoire suivant, savoir:

1. L'île connue sous le nom de l'île Saint-Joseph, comprenant les lots décrits aux plan et livre de renvoi officiels, pour la paroisse de Saint-François du Lac, comté d'Yamaska, sous le No 886 inclus en montant jusqu'au No 898 inclus.

2. Les lots ci-après mentionnés, situés dans l'île de l'Eglise, dans la paroisse de Notre-Dame de Pierreville, ci-devant Saint-Thomas de Pierreville, depuis le No 1062 inclus en montant jusqu'à partie des lots Nos 1145, 1141, 1148 et 1128 exclusivement, les lots Nos 1152, 1153, et 1163 étant inclus, et de plus deux arpents de large du front de la profondeur à prendre du côté ouest du lot 1061.

3. Les lots ci-après mentionnés situés dans les concessions du chenal Tardif, de la dite paroisse de Notre-Dame de Pierreville, ci-devant Saint-Thomas de Pierreville, savoir: les lots décrits aux dits plan et livre de renvoi de Saint-Thomas de Pierreville, depuis le lot 371 et 373 inclus, jusqu'au lot 364 inclus en descendant, lequel dit territoire sus-décrit, et tel qu'il appert au plan officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, dans le dit comté.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 23 juin courant 1900, de détacher les lots suivants de la municipalité scolaire de Sainte-Agnès de Ditchfield,